### N° 2011-409

## VILLE DE BRIANÇON

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le Mercredi 21 décembre 2011 à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de M. Gérard FROMM, Maire.

CONVOCATION		
Date	15/12/2011	
Affichage	16/12/2011	

Etaient Présents: POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Nombre des Membres du Conseil Municipal		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

### **Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard
DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à ESCALLIER Karine
FERRUS Christian pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME: URBANISME 2

**OBJET: ADHESION AU** 

C.A.U.E.

#### Absents-Excusés:

CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

REÇU LE

2 3 DEC. 2011

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANCON

Rapporteur: Aurélie POYAU.

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, d'une part, que le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'Environnement) des Hautes-Alpes met ses compétences à la disposition des collectivités locales du département pour les conseiller et les accompagner dans leur choix en matière d'urbanisme, d'aménagement, de développement des projets architecturaux dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement

Considérant que le CAUE propose aux citoyens porteurs de projets de construction des conseils et un accompagnement permettant un urbanisme respectueux du patrimoine architectural et de l'environnement,

Considérant, d'autre part, la volonté communale de s'appuyer sur toutes les ressources disponibles pour conduire une politique ambitieuse et cohérente en matière d'urbanisme et d'environnement.

Il est proposé que la commune adhère à cette association.

Le montant de la cotisation est de 381 € pour l'année civile 2012. Ce montant sera réévalué chaque année par l'assemblée générale du CAUE.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition d'adhésion au CAUE.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches en vue de l'application de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 32 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Gérard FROMM

Le Maire

TRANSMIS LE 23 DEC. 2011
PUBLIÉ LE 23 DEC. 2011
NOTIFIÉ LE